



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC
L'ASSOCIATION IPSO FACTO DANSE -
COMPAGNIE DAVID ROLLAND
CHOREGRAPHIES POUR L'ORGANISATION DE
DEUX REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE
LE 16 MAI 2025**

**DÉCISION N° DM-25-068
EN DATE DU 25 MARS 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association ipso facto danse – Compagnie David Rolland Chorégraphies, représentée par Monsieur Jean-François Courtilat, dont le siège social est situé, 16 allée du Commandant Charcot – 44 000 Nantes – pour l'organisation de deux représentations du spectacle « Donne-moi la main (Happy Manif) », le vendredi 16 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2024-2025.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association ipso facto danse – Compagnie David Rolland Chorégraphies, représentée par Monsieur Jean-François Courtilat, dont le siège social est situé, 16 allée du Commandant Charcot – 44 000 Nantes – un contrat de cession pour l'organisation de deux représentations du spectacle « Donne-moi la main (Happy Manif) », le vendredi 16 mai 2025, dont le prix de cession est fixé à 2 782,14 € (deux mille sept cent quatre-vingt-deux euros et quatorze centimes) Net ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN